

Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE 02 DU 21/03/2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 15 mars 2024

Date d'affichage : le 15 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Dont pouvoir (s) : 00

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE LE VINGT-ET-UN MARS A VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Francine DESABAYE, Céline RECHER, Elodie DESABAYE, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Bernard LEBOEUF, Alain LOEB, Chantal QUERNIARD et Pascal SCHWARTZ.

Absente : Françoise COHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

**VALIDATION DE LA DELIBERATION –
OPÉRATION EN LIEN AVEC LES ANCIENS 2022**

La présente délibération prise par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Acton Sociale le 28/09/2022 par l'assemblée délibérante a été annulée par le tribunal administratif de Rouen faute de Quorum non atteint.

Vu la dissolution du CCAS en date du 31/12/2023,

Le conseil municipal étant maintenant compétent pour traiter les dossiers relatifs à l'action sociale, il convient de valider la décision suivante :

Le CCAS de Saint Pierre du Vauvray a décidé dans le cadre de l'opération de lien avec les anciens d'offrir un panier garni aux habitants de plus de 75 ans. La population bénéficiaire est estimée à 106 personnes. La valeur du panier est d'environ 16€ TTC.

Le montant de l'opération sera de 1 700 € TTC maximum comme prévu au budget.

Le panier garni sera composé d'achats effectués auprès des commerçants du village.

La distribution du panier sera faite en mains propres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité avec 14 voix POUR de :
- **VALIDER cette délibération.**

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laetitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

au titre du contrôle de la légalité

ID : 027-212705982-20240321-17C-DE

S²LOW

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andes et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :

